

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Nom du médecin traitant de l'adhérent :

Certifie que l'adhérent est à jour dans ses vaccins obligatoires (BCG - DT POLIO...). Joindre obligatoirement à l'adhésion une photocopie des vaccinations (carnet de santé...).

L'adhérent est sujet à :

- l'asthme OUI NON
 Si oui l'adhérent aura t-il un traitement sur lui OUI NON
- aux allergies alimentaires ou autres OUI NON
 Si oui, précisez:

Autres renseignements médicaux complémentaires (handicap, problèmes osseux, hypoglycémie, hémophilie, maux de tête...) :

Pratique alimentaire* :

sans porc sans viande

autre précisez :

* merci de cocher

Protection des données des familles adhérentes

Afin d'être en conformité avec le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, la Ville s'engage à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à constituer votre dossier et à permettre sa gestion d'ensemble (inscription, suivi et facturation, ...) et à respecter la réglementation des accueils de loisirs.

Les informations dites sensibles concernant les allergies et régimes alimentaires spécifiques ne seront transmises qu'en interne au service restaurant municipal pour les jeunes qui y déjeunent pendant les vacances scolaires.

Ces données personnelles vous concernant sont conservées pendant 4 ans à partir de la dernière inscription annuelle et sont susceptibles d'être transmises à des organismes publics habilités tels que la CAF à des fins administratives voire de contrôle.

Conformément à loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de vos données personnelles communiquées.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service Jeunesse par voie électronique à l'adresse mail suivante : mja@amilly45.fr

En vous inscrivant à la Maison des Jeunes et à ses activités qui est rattachée au service jeunesse, nous vous demandons votre consentement pour l'utilisation de vos données personnelles.

(à cocher) "Dans le cadre des activités jeunesse organisées par la ville d'Amilly, je consens à l'utilisation ou à la consultation de mes données personnelles à des fins professionnelles exposées ci-dessus".

Date :

signature du responsable légal pour l'adhérent mineur

signature de l'adhérent majeur

LES AVANTAGES DE L'ADHÉSION

Lors de l'inscription, une carte sera remise à l'adhérent. Elle offrira les avantages suivants :

- un accès au programme d'activités des vacances,
- des entrées gratuites nominatives pour la piscine d'Amilly (15 entrées pour une adhésion annuelle).



Soirée raquette



Journée sportive à Buthiers



Initiation gym avec la section des J3 Gymnastique



Lasergame à Montargis



Escalade au Clim'b'up



Pour en savoir plus :
 service Jeunesse (Maison des jeunes)
 213, rue de la Gare - 45200 Amilly.
 Tél. : 02 38 28 76 63
 Adresse électronique :
 mja@amilly45.fr
 Site Internet : www.amilly.com
 (rubrique : à tout âge - jeunesse)



La CAF apporte une aide financière pour l'organisation des activités

unicef pour chaque enfant

Réalisation - impression : mairie d'Amilly - service Communication

Service Jeunesse Amilly

ADHÉSION 2024

de 12 à 20 ans

Les activités Jeunesse

Maison des jeunes - Tél : 02 38 28 76 63
 courriel : mja@amilly45.fr
 Site : www.amilly.com (rubrique : à tout âge - jeunesse)

PLAN D'ACCÈS

PRÉSENTATION DU SERVICE JEUNESSE

La Maison des jeunes "La Gare"

Structure municipale, est un lieu de vie permettant aux adolescents de se retrouver, sous la responsabilité d'une équipe pédagogique qualifiée. Bénéficiant de salles spécialisées, la Maison des jeunes est un vaste ensemble consacré au développement d'actions éducatives à destination des adolescents (information et prévention, activités manuelles, initiation culinaire, lecture, jeux de société, musique et vidéo, montage de projets ou toutes autres activités pédagogiques).

HORAIRES D'OUVERTURE DES ACCUEILS DES JEUNES PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

Mercredi de 14h à 18h

**Durant ces créneaux, des activités sont également proposées.
Le jeune peut arriver et repartir à sa guise.**

Horaires administratifs :

lundi de 14h à 17h30, mardi de 9h à 11h30 et de 14h à 18h,
mercredi de 9h à 11h30 et de 14h à 18h,
jeudi de 14h à 18h,
vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30.

HORAIRES D'OUVERTURE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

voir les programmes d'activités



Balade à vélo sur le canal de Briare

Visite du Stade de France

L'ADHÉSION AU SERVICE JEUNESSE

- ADHÉSION ANNUELLE Amillois : 18,30€ - Hors commune : 26,40€ valable du 1^{er} janvier jusqu'aux vacances de Noël incluses
- Une adhésion est aussi possible pour la période de septembre jusqu'aux vacances de Noël incluses, Amillois : 10,80€ - Hors commune : 16,30€
- Avant toute adhésion, le jeune peut fréquenter les accueils jeunes à trois reprises
- Avoir 12 ans dans l'année et jusqu'à 20 ans révolus

Pièces à fournir obligatoirement au moment de l'adhésion :

- fiche d'adhésion + règlement intérieur dûment remplis et signés (2 ex.),
- photo d'identité récente,
- attestation d'assurance (individuelle accident, responsabilité civile et extra-scolaire), assurance habitation acceptée,
- photocopie des vaccinations (carnet de santé...),
- photocopie de la carte d'identité du jeune si possible.

L'adhésion ne pourra être enregistrée en cas de pièces manquantes

MODES DE PAIEMENT

- En espèces (avec l'appoint)
- En chèque à l'ordre de Régie jeunesse Amilly
La cotisation est à régler à l'inscription

Visite de la magnanerie



CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS

- Être adhérent
- S'acquitter des tarifs proposés dans les programmes d'activités des vacances
- Respecter le règlement de fonctionnement et la procédure d'inscription

APERÇU DES ACTIONS EN 2023



Découverte de la cathédrale de Bourges



Balade à vélo de Rogny à Briare



Soirée italienne



Participation aux cérémonies commémoratives



Visite du commissariat de Montargis



Initiation tir avec la section des J3 Tir



Le Brie de Meaux : visite et dégustation



Journée au parc de Beauval



Atelier au Centre d'art contemporain Les Tanneries

FICHE D'INSCRIPTION AU SERVICE JEUNESSE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Âge :

Lieu de naissance et n° département :

Nom du responsable légal (pour les mineurs) :

Adresse :

Ville :

Quartier : (case à cocher)

Bourg (Clos-Vinot - Terres-Blanches - Gros-Moulin)

Les Goths

Viroy Saint-Firmin des Vignes

hors commune

Tél du responsable légal (pour les mineurs) :

Tél d'urgence des parents :

Portable de l'adhérent :

Adresse mail (merci d'écrire lisiblement) :

Renseignements CAF obligatoires (pour les mineurs)

N° d'allocataire :

Établissement scolaire fréquenté : -	Langue(s) étudiée(s) : -
Activité (s) pratiquée(s) sports et loisirs : -	Associations sportives : -

Autorise cochez votre choix **N'autorise pas** cochez votre choix

- à prendre l'adhérent en photo pour des diffusions locales.
- à être filmé dans le cadre de la structure pour des diffusions pédagogiques.

Autorise cochez votre choix **N'autorise pas** cochez votre choix

- à faire soigner l'adhérent dans l'hôpital le plus proche, si besoin.

- Certifie que mon enfant ou moi-même est couvert durant les activités extra-scolaires par mon assurance en responsabilité individuelle accident.

- Atteste que mon enfant ne présente aucune contre indication d'ordre médical pour la pratique des activités.

- Prends acte :

- que la Ville d'Amilly est déchargée de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets,
- que l'adhérent peut être exclu des activités en cas de non respect du règlement ou comportement irrespectueux,
- que mon enfant est pris en charge dans le cadre des activités à partir du moment où il se présente à l'animateur, jusqu'à son départ anticipé ou non de l'activité. En effet, il peut se présenter et partir à tout moment lors de l'ouverture des accueils jeunes,
- que l'adhérent devra respecter les horaires d'activités du programme des vacances,
- que le responsable légal et l'adhérent s'engagent à respecter le règlement de fonctionnement du service Jeunesse et la procédure d'inscription aux activités,
- que le responsable légal de l'adhérent devra obligatoirement prévenir le service Jeunesse en cas d'absence aux activités.